



*Municipalité de
Saint-Jacques*

L'enregistrement audio de la présente séance est consultable sur le site Internet de la
Municipalité de Saint-Jacques au www.st-jacques.org/municipalite/greffe/

À une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **2 novembre 2020**, à **19 h**, à laquelle sont présents :

Madame Josyanne Forest, mairesse

Madame Isabelle Marsolais, conseillère
Monsieur Michel Lachapelle, conseiller
Monsieur Claude Mercier, conseiller
Monsieur François Leblanc, conseiller
Monsieur Simon Chapleau, conseiller

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Madame Annie Jolicoeur, directrice des finances et secrétaire-trésorière adjointe.

Résolution numéro 417-2020

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

Résolution numéro 418-2020

Adoption des procès-verbaux du 5 octobre et 15 octobre 2020

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que les procès-verbaux du 5 octobre et 15 octobre 2020 soient adoptés tels que rédigés.

FINANCES

Résolution numéro 419-2020

Approbation de la liste des comptes du 25 septembre au 20 octobre 2020

ATTENDU QUE le conseil municipal a vérifié la conformité des listes de comptes obtenues précédemment ;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu des listes remises au conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
- QUE les déboursés effectués par la Municipalité de Saint-Jacques, pour la période du 25 septembre au 20 octobre 2020, soient définis comme suit :



*Municipalité de
Saint-Jacques*

Liste des comptes payés du 25 septembre au 20 octobre 2020	241 718,96 \$
Liste des dépenses approuvées par résolution le 15 octobre 2020	32 565,17 \$
Liste des comptes à payer en date du 20 octobre 2020	51 717,30 \$
Total des déboursés pour la période du 25 septembre au 20 octobre 2020	326 001,43 \$

- QUE les déboursés d'une somme de 326 001,43 \$ soient acceptés, tels que rapportés à la liste des comptes.

Dépôt du rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire pour la période du 24 septembre au 20 octobre 2020

Selon l'article 9.3 du règlement numéro 262-2014 de la Municipalité de Saint-Jacques, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil, un rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire pour la période du 24 septembre au 20 octobre 2020 conformément au règlement de délégation en vigueur.

Finances au 20 octobre 2020

Fonds d'administration au folio 5959 à la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie :

EN PLACEMENT	AU COMPTE COURANT
1 411 450,30 \$	681 125,90 \$

RAPPORTS DES COMITÉS

Rapport du comité « culture » du 5 octobre 2020

Un compte rendu de la réunion du comité « culture » qui a eu lieu le 5 octobre 2020 est remis à tous les membres du conseil municipal.

Rapport du comité « loisirs » du 6 octobre 2020

Un compte rendu de la réunion du comité « loisirs » qui a eu lieu le 6 octobre 2020 est remis à tous les membres du conseil municipal.

Rapport du comité « voirie » du 8 octobre 2020

Un compte rendu de la réunion du comité « voirie » qui a eu lieu le 8 octobre 2020 est remis à tous les membres du conseil municipal.

DÉPÔT DE LA LISTE DES CORRESPONDANCES

Dépôt de la liste des correspondances

La directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Jacques au cours du mois d'octobre 2020.



*Municipalité de
Saint-Jacques*

ADMINISTRATION

Résolution numéro 420-2020

Signature d'un contrat de bail avec Xerox pour un photocopieur pour le bureau de la Municipalité (16, rue Maréchal)

- ATTENDU QU' il y a lieu de procéder au remplacement du photocopieur actuel pour le bureau de la Municipalité de Saint-Jacques situé au 16, rue Maréchal ;
- ATTENDU QUE le modèle proposé est de type AltaLink C8170 avec un coût de location mensuel de 180 \$ pour 5 ans ;
- ATTENDU QUE le coût pour les copies en noir est de 0,0068 \$/l'unité pour les 3 premières années avec une indexation de 5 % pour les années 4 et 5 ;
- ATTENDU QUE le coût pour les copies en couleur est de 0,053 \$/l'unité pour les 3 premières années avec une indexation de 5 % pour les années 4 et 5 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques, le contrat de bail avec Xerox Canada Ltée pour un photocopieur de type AltaLink C8170 pour un coût mensuel de 180 \$ pour une location de 5 ans.

Budget 2020

Résolution numéro 421-2020

Renouvellement de l'adhésion au Réseau d'Information Municipale

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de renouveler l'adhésion de la Municipalité de Saint-Jacques pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et de verser la somme de 603,62 \$ (incluant les taxes) au Réseau d'Information Municipale (RIMQ).

Résolution numéro 422-2020

Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques est membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;
- ATTENDU QUE la Municipalité désire renouveler son adhésion pour l'année 2021 ;
- ATTENDU QU' une facture d'une somme de 4 198,95 \$ (plus taxes applicables) est reçue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (numéro de dossier : 263013-00) et de verser la somme de 4 198,95 \$ (plus taxes applicables) à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour le renouvellement de l'adhésion pour l'année 2021.



*Municipalité de
Saint-Jacques*

Résolution numéro 423-2020

Prix de vente des tasses de la Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QU' il y a lieu d'établir le prix de vente des tasses (couleur blanche et marine) vendues par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de fixer le prix de vente des tasses (couleur blanche et marine) de la Municipalité de Saint-Jacques au montant de 10 \$ l'unité (taxes incluses).

Résolution numéro 424-2020

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 008-2020 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires de la Municipalité de Saint-Jacques

Monsieur François Leblanc, conseiller, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 008-2020 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires de la Municipalité de Saint-Jacques et abrogeant le règlement numéro 262-2014.
- Dépose le projet de règlement numéro 008-2020 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires de la Municipalité de Saint-Jacques.

Divulgarion des intérêts pécuniaires des membres du conseil selon l'article 357 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe le conseil qu'elle a reçu la divulgation des intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants :

NOMS	FONCTION
Madame Isabelle Marsolais	Conseillère siège n° 2
Monsieur Michel Lachapelle	Conseiller siège n° 3
Monsieur Claude Mercier	Conseiller siège n° 4
Monsieur François Leblanc	Conseiller siège n° 5

Résolution numéro 425-2020

Contribution à la Société Saint-Vincent-de-Paul

ATTENDU la déclaration d'urgence sanitaire, décrétée en mai 2020, dans tout le territoire québécois par le gouvernement du Québec en raison de la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a dû annuler tous les événements publics intérieurs et extérieurs prévus à l'été 2020, et ce, tel que prévu à la résolution du conseil numéro 212-2020;

ATTENDU la recommandation actuelle du gouvernement du Québec de limiter les contacts sociaux et d'éviter les rassemblements de plus de 10 personnes;

ATTENDU QUE la Municipalité ne souhaite pas organiser de fête des bénévoles en 2020, et ce, afin de protéger la santé de tous ses bénévoles;



Municipalité de Saint-Jacques

- ATTENDU QUE le conseil municipal désire assurer son implication auprès des citoyens;
- ATTENDU QUE le conseil municipal désire utiliser une partie de la somme prévue au budget pour l'organisation de la fête des bénévoles;
- ATTENDU QUE le conseil souhaite verser une somme de 3 500 \$ à la Société Saint-Vincent-de-Paul;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de verser une somme de 3 500 \$ sous forme de contribution à la Société Saint-Vincent-de-Paul de la Municipalité de Saint-Jacques pour l'année 2020.

Résolution numéro 426-2020

Mandat à Innovision+ pour le soutien technologique relativement aux élections partielles de la Municipalité de Saint-Jacques

- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques devra tenir des élections partielles à la suite de la démission de madame Sophie Racette au poste de conseillère, siège n° 1 ;
- ATTENDU QU' une proposition d'une somme de 3 899,50 \$ (plus taxes applicables) est reçue de Innovision+ ;
- ATTENDU QUE le matériel sera en supplément si besoin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'une somme de 3 899,50 \$ (plus taxes applicables) et de mandater Innovision+ pour le soutien technologique ainsi que pour le matériel (si besoin) relativement aux élections partielles de la Municipalité de Saint-Jacques et d'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à émettre le paiement sur réception de la facture.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

TRAVAUX PUBLICS

Résolution numéro 427-2020

Honoraires professionnels à GBI experts-conseils inc. pour des services professionnels dans le cadre du prolongement des infrastructures municipales pour compléter le développement domiciliaire dans le secteur des rues Laurin et des Mésanges

- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a octroyé un mandat à *GBI experts-conseils inc.* pour les services professionnels dans le cadre du prolongement des infrastructures municipales pour compléter le développement domiciliaire dans le secteur des rues Laurin et des Mésanges (résolution numéro 317-2020);



*Municipalité de
Saint-Jacques*

ATTENDU QU' une première facture (14594) d'une somme de 18 200 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (14594) et de verser une somme de 18 200 \$ (plus taxes applicables) à *GBI experts-conseils inc.* pour les services professionnels dans le cadre du prolongement des infrastructures municipales pour compléter le développement domiciliaire dans le secteur des rues Laurin et des Mésanges.

Règlement 005-2020

Résolution numéro 428-2020

Publication d'un appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour les travaux de réfection d'une partie de la conduite d'aqueduc sur le rang Saint-Jacques (route 341) - Volet ingénierie

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques doit procéder à un appel d'offres pour les services professionnels pour la réalisation de plans, devis ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre du projet de réfection d'une partie de la conduite d'aqueduc sur le rang Saint-Jacques (route 341) ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques doit procéder par appel d'offres par le biais du système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec pour ce projet;

ATTENDU QUE le conseil procédera par un système incluant le prix dans l'évaluation des critères;

ATTENDU QUE l'ensemble des critères incluant le prix totalise une somme maximale de 150 points ;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire sera celui qui obtiendra le meilleur pointage;

ATTENDU QUE les soumissions devront être reçues au plus tard le 25 novembre 2020 à 11 h et que l'ouverture aura lieu le même jour à 11 h 01;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Josée Favreau, formera un comité de sélection pour l'analyse des soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de mandater madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à procéder à la publication de l'appel d'offres par le biais du système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour les travaux de réfection d'une partie de la conduite d'aqueduc sur le rang Saint-Jacques (Route 341) pour le volet ingénierie du projet;

QUE l'ouverture des soumissions ait lieu le 25 novembre à 11 h 01;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit mandatée pour former un comité de sélection.



Municipalité de
Saint-Jacques

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet.

HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution numéro 429-2020

Honoraires professionnels à GBI experts-conseils inc. pour les services professionnels dans le cadre du projet de mise aux normes et rénovation de la station de traitement des eaux usées

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a octroyé un mandat à *GBI experts-conseils inc.* pour les services professionnels dans le cadre du projet de mise aux normes et rénovation de la station de traitement des eaux usées (résolution numéro 235-2020);

ATTENDU QU' une facture (14473) d'une somme de 9 500 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (14473) et de verser une somme totale de 9 500 \$ (plus taxes applicables) à *GBI experts-conseils inc.* pour les services professionnels dans le cadre du projet de mise aux normes et rénovation de la station de traitement des eaux usées.

Règlement 004-2020

Résolution numéro 430-2020

Honoraires professionnels à GBI experts-conseils inc. pour les services professionnels dans le cadre du remplacement de la conduite principale d'aqueduc phase A-1 (secteur Villa des Pins)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à *GBI experts-conseils inc.* pour des services professionnels dans le cadre du remplacement de la conduite principale d'aqueduc phase A-1 (secteur Villa des Pins) (résolution numéro 356-2019);

ATTENDU QU' une facture finale (14538) d'une somme de 600 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (14538) et de verser la somme de 600 \$ (plus taxes applicables) à *GBI experts-conseils inc.* pour les services professionnels dans le cadre du remplacement de la conduite principale d'aqueduc phase A-1 (secteur Villa des Pins).

Règlement numéro 002-2017

Résolution numéro 431-2020

Certificat de paiement numéro 3 "Réception provisoire" à Les Excavations Michel Chartier inc. pour les travaux de construction d'une nouvelle conduite d'aqueduc sur la rue de la Villa des Pins

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à *Les Excavations Michel Chartier inc.* pour la construction d'une



*Municipalité de
Saint-Jacques*

nouvelle conduite d'aqueduc sur la rue de la Villa des Pins (résolution numéro 521-2019) ;

ATTENDU QU' une recommandation de paiement à titre de certificat numéro 3 « Réception provisoire » est reçue de GBI experts-conseils inc. pour lesdits travaux ;

ATTENDU QU' il est recommandé de verser la somme de 16 889,67 \$ (incluant les taxes et la retenue contractuelle de 5 %) à *Les Excavations Michel Chartier inc.* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation de GBI experts-conseils inc. et de verser la somme de 16 889,67 \$ (incluant les taxes et la retenue contractuelle de 5 %) à *Les Excavations Michel Chartier inc.* à titre de certificat de paiement numéro 3 « Réception provisoire » pour les travaux de construction d'une nouvelle conduite d'aqueduc sur la rue de la Villa des Pins.

Règlement numéro 002-2017

Résolution numéro 432-2020

Honoraires professionnels à Asisto inc. pour la préparation des plans et devis dans le cadre du remplacement des pompes de recirculation des boues à la station de traitement des eaux usées

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à Asisto inc. pour la préparation des plans et devis dans le cadre du remplacement des pompes de recirculation des boues à la station de traitement des eaux usées (résolution numéro 437-2019) ;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 600 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (6845) et de verser la somme de 600 \$ (plus taxes applicables) à Asisto inc. pour la préparation des plans et devis dans le cadre du remplacement des pompes de recirculation des boues à la station de traitement des eaux usées.

Règlement numéro 005-2019

Résolution numéro 433-2020

Mandat à GBI experts-conseils inc. pour des services professionnels d'ingénierie en environnement pour la réalisation d'une étude écologique et d'une évaluation environnementale de site Phase 1 dans le cadre des travaux de la mise à niveau de la station de traitement des eaux usées

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire souscrire à un contrat de gré à gré avec GBI experts-conseils inc. pour des services professionnels d'ingénierie en environnement pour la réalisation d'une étude écologique et d'une évaluation environnementale de site Phase 1 dans le cadre de la mise à niveau de la station de traitement des eaux usées ;

ATTENDU QU' une proposition d'honoraires professionnels d'une somme de 6 100 \$ (plus taxes applicables) est reçue de GBI experts-conseils inc. pour la réalisation de ce mandat ;



Municipalité de
Saint-Jacques

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'honoraires professionnels d'une somme de 6 100 \$ (plus taxes applicables) et de mandater GBI experts-conseils inc. pour les services professionnels d'ingénierie en environnement pour la réalisation d'une étude écologique et d'une évaluation environnementale de site Phase 1 dans le cadre de la mise à niveau de la station de traitement des eaux usées;

D'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à émettre le paiement sur réception de la facture.

Règlement 004-2020

URBANISME

Résolution numéro 434-2020

Adoption du second projet de règlement numéro 006-2020 modifiant certaines dispositions du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 212-2010 relatif à la superficie de couverture du PIIA dudit règlement

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 14 septembre 2020 et que le premier projet de règlement a été adopté par madame Isabelle Marsolais lors de la séance tenue le 5 octobre 2020;

ATTENDU QU' un avis public a été publié dans le journal L'Express Montcalm du 21 octobre et sur le site internet de la Municipalité de Saint-Jacques le 14 octobre 2020 et affiché à chacun des deux endroits désignés par le conseil, soit à la mairie et à l'église;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation écrite a été tenue du 14 au 30 octobre 2020, et ce, tel que prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en raison de la pandémie de la COVID-19 ;

ATTENDU QU' aucune personne n'a émis de commentaires par écrit en regard de ce projet de règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que le second projet de règlement numéro 006-2020 modifiant certaines dispositions du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 212-2010 relatif à la superficie de couverture du PIIA dudit règlement soit adopté, sans changement, à toutes fins que de droits et que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à procéder aux avis et actions appropriés requis par *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Résolution numéro 435-2020

Adoption du second projet de règlement numéro 007-2020 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage 55-2001 relatif au nombre de logements permis aux abords de la rue Saint-Jacques ainsi que réduire le nombre d'étages à deux étages pour un meilleur encadrement de la rue

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 14 septembre 2020 et que le premier projet de règlement a été adopté par madame Isabelle Marsolais lors de la séance tenue le 5 octobre 2020;



*Municipalité de
Saint-Jacques*

ATTENDU QU' un avis public a été publié dans le journal L'Express Montcalm du 21 octobre et sur le site internet de la Municipalité de Saint-Jacques le 14 octobre 2020 et affiché à chacun des deux endroits désignés par le conseil, soit à la mairie et à l'église;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation écrite a été tenue du 14 au 30 octobre 2020, et ce, tel que prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en raison de la pandémie de la COVID-19 ;

ATTENDU QU' aucune personne n'a émis de commentaires par écrit en regard de ce projet de règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que le second projet de règlement numéro 007-2020 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage 55-2001 relatif au nombre de logements permis aux abords de la rue Saint-Jacques ainsi que réduire le nombre d'étages à deux étages pour un meilleur encadrement de la rue soit adopté, sans changement, à toutes fins que de droits et que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à procéder aux avis et actions appropriés requis par *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

LOISIRS

Aucun sujet.

BIBLIOTHÈQUE, CULTURE ET COMMUNICATIONS

Résolution numéro 436-2020

Mandat à Imprimerie BBM Lanctôt pour la conception d'un calendrier 2021 pour la Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QU' une proposition a été demandée à l'Imprimerie BBM Lanctôt afin de concevoir un calendrier 2021 pour la Municipalité de Saint-Jacques;

ATTENDU QU' une soumission est reçue de l'Imprimerie BBM Lanctôt au montant de 3 587,50 \$ (plus taxes applicables) pour la conception et l'impression de 2 050 copies du calendrier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition de l'Imprimerie BBM Lanctôt d'une somme de 3 587,50 \$ (plus taxes applicables) pour la conception et l'impression de 2 050 copies d'un calendrier 2021 pour la Municipalité de Saint-Jacques et d'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à émettre le paiement sur réception de la facture.



*Municipalité de
Saint-Jacques*

VARIA

Résolution numéro 437-2020

Mandat à *Classement Luc Beaudoin inc.* pour le réaménagement de la bibliothèque et l'ajout de rayonnage

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire améliorer l'aménagement de la bibliothèque Marcel-Dugas;

ATTENDU QU' une proposition d'une somme de 6 675 \$ (plus taxes applicables) est reçue de *Classement Luc Beaudoin inc.* pour le réaménagement et l'ajout de rayonnage;

ATTENDU QU' un montant est disponible au budget 2020 pour la réalisation de ce projet :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition (PM200074) d'une somme de 6 675 \$ (plus taxes applicables) de *Classement Luc Beaudoin inc.* pour le réaménagement de la bibliothèque Marcel-Dugas à Saint-Jacques et d'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à émettre le paiement sur réception de la facture.

Budget 2020

Résolution numéro 438-2020

Certificat de paiement numéro 5 à *Généreux Construction inc.* pour les travaux de réfection de la conduite principale d'aqueduc (secteur montée Hamilton)

ATTENDU QU' une recommandation de paiement à titre de certificat numéro 5 est reçue de GBI experts-conseils inc. pour les travaux de réfection de la conduite principale d'aqueduc (secteur montée Hamilton) ;

ATTENDU QU' il est recommandé de verser la somme de 71 326,86 \$ (incluant les taxes et la libération de la dernière retenue contractuelle de 5 %, moins la retenue spéciale de 5 000 \$ pour les boîtes de vanne défectueuses) à *Généreux Construction inc.* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation de GBI experts-conseils inc. et de verser la somme de 71 326,86 \$ (incluant les taxes et la libération de la dernière retenue contractuelle de 5 %, moins la retenue spéciale de 5 000 \$ pour les boîtes de vanne défectueuses) à *Généreux Construction inc.* à titre de certificat de paiement numéro 5 pour les travaux de réfection de la conduite principale d'aqueduc (secteur montée Hamilton).

Règlement numéro 002-2017

Résolution numéro 439-2020

Mandat à *Certilab* pour l'analyse des eaux potables et usées

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a procédé à une demande de prix sur invitation pour l'analyse des eaux potables et usées;



*Municipalité de
Saint-Jacques*

ATTENDU QUE

les soumissions reçues sont les suivantes, à savoir :

SOUMISSIONNAIRES	PRIX
CERTILAB	9 289,85 \$
H2Lab	9 604,50 \$

ATTENDU QU'

il y a lieu d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'une somme de 9 289,85 \$ (plus taxes applicables) et de mandater Certilab pour les différentes analyses des eaux potables et usées pour 2021;

D'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à émettre le paiement sur réception de la facture.

Résolution numéro 440-2020

Mandat à *Passe Partout* pour des travaux de forage directionnel sur le chemin de la Grande Côte à Sainte-Julienne pour un bris d'aqueduc

ATTENDU QU'

il y a eu un bris d'aqueduc sur le chemin de la Grande Côte à Sainte-Julienne;

ATTENDU QU'

une proposition est reçue de *Passe Partout* pour une somme de 11 000 \$ (Option 2 - plus taxes applicables) pour l'installation d'une conduite par forage directionnel;

ATTENDU QU'

une analyse est effectuée par GBI experts-conseils inc. pour l'étendue des travaux à réaliser;

ATTENDU QUE

les coûts complémentaires pour réaliser la réparation de cet aqueduc sont approximatifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de mandater *Passe Partout* pour une somme de 11 000 \$ (Option 2 – plus taxes applicables) pour l'installation par forage directionnel d'une conduite (PEHD Ips Dr11 de 50mm (2'') de diamètre sur 200 mètres) sur le chemin de la Grande Côte à Sainte-Julienne;

D'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à émettre le paiement sur réception de la facture.

Résolution numéro 441-2020

Nomination d'un délégué au comité "Ressources humaines" de la Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QU'

un poste est vacant au comité « Ressources humaines » à la suite de la démission de la conseillère occupant le siège n° 1;

ATTENDU QU'

il y a lieu de nommer un(e) délégué(e) responsable à ce comité;



*Municipalité de
Saint-Jacques*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la nomination de monsieur Claude Mercier, conseiller siège n° 4, pour siéger au comité « Ressources humaines » de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution numéro 442-2020

Facture de Latendresse Asphalte inc. pour des travaux d'asphalte 2020

- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à Latendresse Asphalte inc. au montant de 75 000 \$ (plus les taxes applicables) pour des travaux d'asphalte 2020 (résolution 272-2020);
- ATTENDU QUE certaines mesures du bordereau de soumission étaient approximatives et que la facture finale #11297 s'élève à 76 343 \$ (plus les taxes applicables);
- ATTENDU QU' une demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale a été acheminée aux instances gouvernementales pour les travaux de la rue Goulet (référence : résolution 227-2020) ;
- ATTENDU QUE les montants confirmés d'aide financière sont de 7 379 \$ et de 6 720 \$, pour un total de 14 099 \$;
- ATTENDU QUE plusieurs de ces rues ont été utilisées comme chemins de détour lors de travaux sur des rues avoisinantes et que certaines permettent l'accès au transport par camion ;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire appliquer une somme de 66 051,61 \$ provenant du fonds carrières et sablières pour le financement d'une partie du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture #11297 et de verser la somme de 76 343 \$ (plus les taxes applicables) à Latendresse Asphalte inc. pour les travaux d'asphaltage 2020 et que ce projet soit financé par le Programme d'aide à la voirie locale pour une somme de 14 099 \$ (rue Goulet), ainsi que par une somme de 66 051,61 \$ provenant du fonds de carrières et sablières.

Résolution numéro 443-2020

Programme d'aide à la voirie locale - Sous-volet - Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux

➤ *DOSSIER : 00030327-1-63013 (14) -2020-06-15-36*

- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;
- ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;



*Municipalité de
Saint-Jacques*

ATTENDU QUE	la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;
ATTENDU QUE	les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;
ATTENDU QUE	le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;
ATTENDU QUE	la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;
ATTENDU QUE	le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;
ATTENDU QUE	si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;
ATTENDU QUE	l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;
ATTENDU QUE	l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de : <ol style="list-style-type: none">1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;
ATTENDU QUE	les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;
ATTENDU QUE	les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Jacques approuve les dépenses d'un montant de 38 493 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.



*Municipalité de
Saint-Jacques*

Résolution numéro 444-2020

Programme d'aide à la voirie locale - Sous-volet - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale

➤ DOSSIER : 00030237-1-63013 (14) – 2020-06-15-34

- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;
- ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;
- ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;
- ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;
- ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;
- ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;
- ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Jacques approuve les dépenses d'un montant de 38 493 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Résolution numéro 445-2020

Signature du protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme "Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau"

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de mandater madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, et madame Josyane Forest, mairesse, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques, le protocole d'entente (2027094) relatif à l'octroi d'une aide finan-



Municipalité de
Saint-Jacques

cière dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme « Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau » du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Résolution numéro 446-2020

Mise en place du comité de pilotage de la démarche « Municipalités amies des aînés » (MADA)

ATTENDU QU'	il est important d'assurer aux aînés un milieu de vie de qualité;
ATTENDU	la volonté de la Municipalité de Saint-Jacques de mettre à jour la politique et le plan d'action MADA;
ATTENDU QUE	la mise en place d'un comité de pilotage est fondamentale au cheminement de la démarche MADA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter que la Municipalité de Saint-Jacques procède à la création d'un comité de pilotage pour la démarche MADA sous la présidence de l'élu(e) responsable de la question « aînés »;

Le comité de pilotage aura pour mandat :

- d'élaborer un bilan des réalisations liées au volet « aînés » du précédent plan d'action de la politique familiale et démarche MADA;
- d'élaborer une mise à jour de la politique et du plan d'action MADA en étant à l'écoute des besoins et des attentes des aînés;
- de voir à la mise en place d'un cadre de mise en œuvre et de suivi du plan d'action.

La composition du comité de pilotage est la suivante :

- Mme Josyane Forest, mairesse
- Mme Isabelle Marsolais, conseillère municipale responsable de la question « aînés »
- Mme Kim Nantais, coordonnatrice aux communications et événements
- M. Yves Lafontaine, des Chevaliers de Colomb de Saint-Jacques
- Mme Christine Jodoin, du Centre d'action bénévole (CAB) Montcalm
- Mme Thérèse Beauchamp, de la Résidence Nouvelle-Acadie
- M. Yves Gaudet, citoyen de Saint-Jacques
- Mme Laure-Élie Laramée, du CISSS de Lanaudière (sera invitée, sur une base *ad hoc*, pour traiter de sujets liés à la santé)
- Mme Isabel Tremblay Dion, chargée de projets pour la démarche MADA

Résolution numéro 447-2020

Appui à la Maison Rosalie-Cadron à un projet portant sur le fléché déposé dans le cadre de l'appel de projets du ministère de la Culture et des Communications

ATTENDU QUE	la Maison Rosalie-Cadron demande l'appui de la Municipalité de Saint-Jacques à son projet portant sur le fléché qui sera déposé dans le cadre de l'appel de projets « Connaissance du patrimoine immatériel et innovation » du ministère de la Culture et des Communications;
ATTENDU QUE	ce projet de fléché s'inscrit dans le cadre de la mission culturelle de la Municipalité de Saint-Jacques, entre autres, en contribuant à la sauvegarde de ce patrimoine ;



*Municipalité de
Saint-Jacques*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la Municipalité de Saint-Jacques appuie le projet portant sur le fléché déposé par la Maison Rosalie-Cadron dans le cadre de l'appel de projets du ministère de la Culture et des Communications.

Résolution numéro 448-2020

Achat de 2 véhicules pour le Service des travaux publics (département de la voirie)

- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques doit faire l'acquisition de 2 véhicules;
- ATTENDU QUE la Municipalité désire procéder pour l'achat de véhicules par des demandes de prix sur invitation;
- ATTENDU QUE 4 fournisseurs sont invités à fournir des prix pour l'achat d'un camion de type « CREW CAB » et d'un véhicule de type « VUS » de l'année 2021;
- ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire pour l'achat des 2 véhicules est A. *Chalut Auto Itée* pour une somme de 80 777,98 \$ (incluant les taxes);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter l'offre de A. *Chalut Auto Itée* et d'autoriser l'achat d'un camion de type « CREW CAB » et d'un véhicule de type « VUS » de l'année 2021 d'une somme totalisant 80 777,98 \$ (incluant les taxes) pour le Service des travaux publics (département de la voirie);

QUE la dépense liée à l'achat des 2 véhicules soit affectée au fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Jacques, le tout remboursable sur une période de 5 ans à compter de 2021;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques, les documents afférents à cet achat et à émettre le paiement sur réception de la facture.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 449-2020

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 19 h 50.

[Signé]
Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

[Signé]
Josyane Forest,
Mairesse



*Municipalité de
Saint-Jacques*

Les résolutions numéro 417-2020 à 449-2020 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.